

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 15 avril 2016**

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : DERANQUE Roger, Maire ; ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint ; VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.

Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Absents : CANONNE Claude, REUSA Claude, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Secrétaire de séance : RIOU Jean-Yves

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 25 mars 2016.

Ordre du jour :

Approbation du compte de gestion 2015

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU, Adjoint aux Finances, rapporteur de l'ensemble des questions relatives au budget présentées lors de la présente séance.

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'année 2015 dont les résultats sont conformes au compte administratif 2015 et qui fait apparaître au niveau du résultat d'exécution du budget :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	299 708.29	0.00	-2 596.30	297 111.99
Fonctionnement	426 441.60	250 000.00	232 009.83	408 451.43
TOTAL	726 149.89	250 000.00	229 413.53	705 563.42

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE d'approuver le Compte de Gestion 2015.

Vote du compte administratif 2015

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président », le Maire propose aux membres du Conseil de désigner Françoise ARAMAND, 1^{ère} Adjointe, Présidente. Accord à l'unanimité. La Présidente passe la parole à Jean-Yves RIOU, Adjoint aux Finances.

FONCTIONNEMENT 2015			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	333 582.49	Atténuation de charges	30 800.41
Dépenses de personnel	625 360.01	Produits des services	61 596.00

Autres charges de gestion courante	230 566.36	Impôts et taxes	1 194 811.81
Atténuation de produits	162 167.00	Dotations, subventions	350 334.92
Charges financières	48 774.02	Autres produits de gestion courante	14 002.50
Charges exceptionnelles	2 763.05	Produits exceptionnels	4 501.23
Op. de transfert entre sections	25 199.11	Op. de transfert entre sections	4 375.00
TOTAL	1 428 412.04	TOTAL	1 660 421.87

INVESTISSEMENT 2015			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	390 119.35	Subventions d'investissement	127 094.63
Dépenses financières	88 277.97	Recettes financières	77 882.28
Opérations d'ordre	22 676.58	Opérations d'ordre	43 500.69
		Excédent de fonctionnement	250 000.00
TOTAL	501 073.90	TOTAL	498 477.60

Le compte administratif 2015 permet de dégager les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement en 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	299 708.29	0.00	-2 596.30	297 111.99
Fonctionnement	426 441.60	250 000.00	232 009.83	408 451.43
TOTAL	726 149.89	250 000.00	229 413.53	705 563.42

La Présidente propose aux membres du Conseil de procéder au vote. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
DECIDE d'approuver le Compte Administratif 2015.

Affectation des résultats

Le Maire reprend la présidence de la réunion.
Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la façon suivante :

En recettes d'investissement : Affectation du résultat positif de clôture de l'exercice 2015
001/Investissement : 297 111.99 €

En recettes d'investissement : Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement
1068/Investissement : 280 000.00 €

En recettes de fonctionnement : Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement
002/Fonctionnement : 128 451.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :
DECIDE d'affecter les résultats de clôture 2015 suivant propositions ci-dessus.

Octroi des subventions aux associations

Avant de procéder au vote des subventions aux associations, le Maire apporte les précisions suivantes :

" Ainsi que je l'avais annoncé lors de la réunion avec les associations tenue en mairie le 28 janvier 2016 pour l'élaboration du planning des manifestations et comme indiqué dans la note jointe au dossier de demande de subvention, les modalités d'attribution desdites subventions ont été revues cette année.

A ma demande, **la commission Finances a été élargie à tous les élus** souhaitant participer à l'examen des dossiers.

Pour cet examen, les critères suivants ont été retenus :

- 1 - bilan des activités de l'association pendant l'année écoulée (2015) ;
- 2 - impact de ces activités sur l'animation du village, notamment par la distinction faite entre les activités de portée publique et celles réservées aux seuls membres de l'association ;
- 3 - cohérence et exactitude du bilan financier fourni ;
- 4 - qualité des activités prévues en 2016.

Il est également précisé que les montants accordés en 2016 ne le sont **que pour cette année**, qu'ils seront réétudiés suivant les mêmes critères les années suivantes et seront donc susceptibles de **variation à la hausse comme à la baisse** en fonction de l'examen des dossiers.

Concernant le vote, je vous propose d'opter pour un vote portant sur le **montant total** des subventions attribués aux associations (Pour/Contre/Abstention), étant précisé que dans la délibération figurera le détail du montant alloué à chaque association et vous rappelant que doivent s'abstenir, au moment du vote, les élus exerçant une responsabilité au sein du conseil d'administration d'une association, précision qui sera également mentionnée sur la délibération.

Enfin, pour être tout à fait complet sur la question, je précise que le vote d'un élu peut être positif sur le **montant total**, malgré d'éventuelles divergences de point de vue portant sur le montant accordé à telle ou telle association. A ce titre, mention pourra en être faite sur le compte rendu de la réunion, à la demande expresse de l'élu.

Par exemple : M. X précise qu'il a émis un avis défavorable sur le montant accordé à l'association Untel au motif qu'il a estimé ce montant trop élevé ou insuffisant. "

Le montant des subventions proposé au vote par la commission Finances élargie s'élève à **30 825 €** se répartissant de la façon suivante :

AMIS DE L'ORGUE	900 €
3 ^{ème} ÂGE	135 €
ASAC	2 000 €
ANCIENS COMBATTANTS	360 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 350 €
CENTRE CULTUREL	7 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 900 €
ETOILE SPORTIVE CUCURONNAISE	1 500 €
OASIS EN LUBERON	500 €
OFFICE DE TOURISME	7 200 €
SOCIETE DE CHASSE	1 000 €
LA NAVETTE	1 500 €
DANCE FOLIE ANIMATION	100 €
LA BONNE CUCURONNADE	300 €
LE NOBLE ÂGE	250 €
LES AMIS DU MUSEE	250 €
TONIC GV	180 €
LES CASSE COU	4 000 €
GUITAR SONG	100 €
VELO CLUB DU MOURRE NEGRE	300 €

Après en avoir délibéré, le Maire propose de passer au vote du budget alloué aux subventions des associations pour un montant de **30 825 €**.

Résultat du vote :

POUR : 10 = ARAMAND Françoise, AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, DERANQUE Roger, EGG Philippe, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, TENDEIRO Jean.

CONTRE : 1 = MIRAN Audrey

ABSTENTIONS : 5 : DAUPHIN Anne-Marie (Administrateur ASAC), GARDON Alain, GUEYDON Alain (Administrateur Office de Tourisme), RIOU Jean-Yves (Administrateur Vélo-club du Mourre Negre), VALENTIN Régis (Administrateur Guitar Song).

Le Conseil municipal :

DECIDE, à la majorité, d'adopter le budget alloué aux subventions pour un montant de **30.825 €**.

Observations :

Audrey MIRAN précise qu'elle a voté "contre" car elle aurait souhaité l'établissement d'une grille d'évaluation commune à toutes les associations et permettant une approche plus rationnelle des demandes de subventions.

Alain GARDON précise qu'il s'est abstenu car :

- il proposait d'attribuer à chaque association le même montant de subvention qu'en 2015 ;
- il aurait souhaité ne pas appliquer le point 2 des critères d'examen des dossiers (Impact des activités sur l'animation du village, notamment par la distinction faite entre les activités de portée publique et celles réservées aux seuls membres de l'association) ;
- il est défavorable sur le montant accordé à l'association "Centre Culturel" qu'il trouve trop élevé du fait que la subvention "exceptionnelle" accordée l'année dernière ne le soit plus cette année et soit désormais intégrée à la subvention normale.

Régis VALENTIN précise qu'il a émis un avis défavorable sur le montant accordé à l'association "Société de Chasse" au motif qu'il a estimé ce montant insuffisant.

Anne-Marie DAUPHIN précise qu'elle a émis un avis défavorable sur les montants accordés aux associations "Société de Chasse" et "Vélo-Club du Mourre Negre" au motif qu'elle a estimé ces montants insuffisants.

Roger DERANQUE et Roger MORRA précisent qu'ils ont émis un avis défavorable sur le montant accordé à l'association "Amicale des Sapeurs pompiers" au motif qu'ils ont estimé ce montant insuffisant.

Fixation des taux d'imposition locale

Le Maire propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2015, à savoir :

Taxe d'habitation : 18 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,19 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 33,25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

DECIDE de fixer les taux 2016 comme indiqué ci-dessus.

Vote du budget primitif 2016

La maquette budgétaire qui est présentée aux élus tient compte des taux d'imposition précédemment votés et propose d'affecter les résultats 2015 de façon à financer en partie les investissements programmés sur 2016 et à conserver un fonds de roulement en fonctionnement.

Ainsi, le montant des deux sections s'élève à :

- Section de fonctionnement : **1 779 083.43 €**
- Section d'investissement : **2 819 634.58 €**

Elles se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	390 500.00	Atténuation de charges	40 000.00
Dépenses de personnel	689 344.00	Produits des services	64 775.00
Autres charges de gestion courante	236 769.00	Impôts et taxes	1 201 455.00
Charges financières	45 326.97	Dotations, subventions	310 027.00
Charges exceptionnelles	3 000.00	Autres produits de gestion courante	29 000.00
Amortissements	40 000.00	Produits financiers	0.00
Virement à la section d'investissement	211 976.46	Produits exceptionnels	1 000.00
Atténuation de produits(FNGIR)	162 167.00	Excédent de fonctionnement 2015 reporté	128 451.43
		Opération d'ordres de transfert entre sections	4 375.00
TOTAL	1 779 083.43	TOTAL	1 779 083.43

INVESTISSEMENT 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2015	353 980.00	Restes à réaliser 2015	136 481.00
Dépenses d'équipement	2 374 931.00	Subventions d'investissement	871 994.52
Emprunt et dettes assimilées	86 348.58	Produit de cessions des immobilisations	25 000.00
Ecritures d'ordre	4 375.00	Dotations, fonds divers et réserves	117 070.61
		Excédent de fonctionnement	280 000.00
		Virement de la section de fonctionnement	211 976.46
		Excédent d'investissement	297 111.99
		Amortissements	40 000.00
		Emprunts	840 000.00
TOTAL	2 819 634.58	TOTAL	2 819 634.58

Information complémentaire : l'opération d'équipement Ecole/Bâtiments Scolaires a été enregistrée au Budget 2016 pour un montant global de 1 080 000 € TTC soit 900 000 € HT.

Cette somme correspond, essentiellement, aux derniers éléments communiqués par l'AREA (Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement – Provence-Alpes-Côte d'Azur, Société Publique Locale) qui se proposait d'intervenir dans le cadre d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) pour la réalisation d'un programme de rénovation énergétique comprenant :

- La rénovation énergétique et environnementale du Groupe Scolaire.
- L'exploitation, la maintenance des installations techniques.
- Le pilotage contractuel et la gestion de la performance énergétique et environnementale.
- L'approvisionnement et la gestion de l'énergie nécessaire au chauffage des bâtiments.

et ce, sur une période de 20 ans.

Cet organisme, suite au changement de majorité issu des dernières élections régionales, modifie sa stratégie et, de ce fait, ne donnera pas suite à ce projet.

Nous devons donc faire appel à un cabinet (ou organisme) qui nous accompagnera dans cette démarche de rénovation énergétique du groupe scolaire.

Nous avons, toutefois, maintenu au niveau de ce budget l'enveloppe initiale dans le but d'optimiser nos demandes de subventions ainsi que l'obtention de prêts à taux zéro et/ou prêts à taux bonifiés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le comité de pilotage chargé de cette opération retravaillera le dossier avec le cabinet (ou organisme) retenu, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Il convient de noter que l'inscription de sommes aux budgets de fonctionnement et d'investissement n'est pas synonyme d'obligation de dépense !

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

VOTE le Budget Primitif 2016 tel qu'exposé ci-dessus.

Anne-Cécile REUS précise alors que, grâce à un suivi régulier de toutes les dépenses et à des appels d'offres sur certains postes, nous avons pu réaliser des économies substantielles en 2015. En effet, sur les Charges à caractère général, la dépense réelle a été inférieure de 11 % par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés, et de 17 % par rapport à 2014. Les Charges de personnel sont quant à elles demeurées stables. En conséquence, nous maintiendrons ce suivi en 2016.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016

Le Maire propose d'inscrire le projet d'aménagement du site de la Ferrage au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R). Ce projet, qui cadre avec le cahier des charges de la Préfecture pour la part « investissement – voirie et équipements communaux », peut bénéficier d'un taux de subvention de 25 à 35 %. La D.E.T.R. est demandée, pour ce dossier, sur la base de l'avant-projet sommaire réalisé par le bureau d'études ARTELIA, pour un montant de 300 000 € HT.

Vote du Conseil municipal qui :

APPROUVE le projet d'aménagement de la Ferrage pour un montant estimatif de travaux de 300 000 € HT.

DEMANDE à L'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'année 2016 dans la catégorie « Equipements communaux » à un taux de 35%, soit 105 000 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Le Maire transmet au Conseil les remerciements des membres de la famille de Gilbert BAYEUX, Maire honoraire de Grambois, pour les marques de sympathie que nous leur avons témoignées lors de son décès.

La séance est levée à 23h00.